

Action n°2.1.1		Rétablissement des corridors forestiers										
Objectifs	Restaurer au moins 200 hectares de forêt alluviale											
Priorité	1											
Axe(s) de travail	Connaissance / conservation / sensibilisation / appui technique / transversal											
Calendrier	Volet	Action	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	1	Etudes avant-projet										
	2	Lancement des actions de restauration										
Échelles de travail	Echelle locale et globale											
Contexte	<p>Selon un rapport de 2021 de l'Agence européenne pour l'environnement, 80% des habitats de l'Annexe I de la directive habitat sont dans un mauvais état de conservation. Par exemple, l'habitat communautaire 92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> a été évalué comme étant dans un état de conservation défavorable-mauvais pour la France (rapportage pour la période 2013-2018).</p> <p>Face à cette réalité, l'Union européenne dispose d'une politique en matière de biodiversité. Régulièrement renouvelée, sa dernière version de 2020 a porté un objectif ambitieux à horizon 2030 : protéger 30 % de la superficie de l'UE et rétablir tous les écosystèmes dégradés d'ici à 2050. Ceci rejoint les objectifs du projet de loi de restauration des écosystèmes adopté le 12 juillet 2023 par la Commission européenne.</p> <p>L'objectif de cette action est de retrouver une fonctionnalité écologique globale des forêts alluviales du Rhône. Il s'inscrit totalement dans cette ambition européenne.</p> <p>Avant toute restauration, il est important de comprendre la connectivité actuelle et proposer un rétablissement hiérarchisé de corridors.</p> <p>Certaines espèces étant de bonnes indicatrices de la qualité d'une forêt alluviale, il est possible de s'y référer pour argumenter d'un état souhaitable : c'est le cas des chauves-souris qui ont besoin d'une mosaïque de milieu et d'une bonne structuration de la forêt pour la chasse, les gîtes, les déplacements et le nourrissage. Ainsi, les études menées dans le cadre de RIPIMED et du PNA Chiroptères ont montré que l'optimum de fonctionnalité d'une ripisylve (à la fois en nombre d'espèces et en activité) correspondait à une forêt d'une largeur minimum de 50 m. La rupture de fonctionnalité s'opère dès la présence de trouées de plus de 40 m de long. Pour finir, la maturité est essentielle dans la diversité spécifique des chauves-souris. Ainsi, il est préconisé pour restaurer un corridor fonctionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une maturité de la forêt (engendrée par la libre-évolution) ; - une largeur de la ripisylve de 50 m minimum ; - une longueur des trouées dans la ripisylve de 40 m maximum. <p>L'analyse de la connectivité d'espèces végétales associées aux forêts alluviales, comme l'Epipactis du Castor est également susceptible de compléter cette approche.</p> <p>Par ailleurs, un outil existe déjà pour faciliter le rétablissement d'habitats vitaux pour des espèces menacées ou protégées : il s'agit des zones prioritaires pour la</p>											

	<p>biodiversité (ZPB). Par décret n° 2017-176 du 13 février 2017, la France permet grâce aux ZPB de fixer sur des secteurs donnés présentant des enjeux (habitats d'espèces protégées) des actions que les propriétaires peuvent mettre en œuvre, les moyens prévus, les effets escomptés sur le milieu et l'espèce et les délais prévus pour la réalisation de ces actions (5 ans en général).</p>
<p>Description</p>	<p>1- Etudes d'avant-projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des secteurs présentant les plus fortes lacunes de connectivité sur la base des indicateurs obtenus dans le cadre de RIPIMED et du PNA Chiroptères ; - Analyse de la connectivité des populations d'Epipactis du Castor ; - Comparaison avec les travaux menés sur d'autres fleuves européens (vallée du Rhin, du Danube, etc.). Intégration du réseau I.S.Rivers (colloques internationaux) ; - Montage de projets de restauration, réalisation d'une typologie des types de projets de restauration et de leurs effets attendus sur la connectivité écologique, par exemple : agroforesterie, replantation ou libre-évolution. <p>2- Lancement des actions de restauration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction ou accompagnement de plans de gestion (incluant la libre-évolution, la mise en place d'îlots de sénescence, la diversification des essences forestières, la régénération naturelle, la limitation de la surfréquentation, etc.), réflexion autour de la gestion de la végétation ligneuse en périphérie des digues de la CNR (en lien avec les impératifs de sécurité) ; - Poursuite ou mise en place de contrats Natura 2000 ; - Accompagnement technique des projets de restauration hydrologiques et écologiques menés entre autres par la CNR, notamment dans le cadre du programme de suivi opérationnel des effets de ces travaux de restauration qui sera mis en œuvre à partir de 2024 ; - Utilisation pour la reforestation de Peupliers noirs issus de la filière Végétal local et variétés créées dans le cadre du Programme national de conservation des ressources génétiques du Peuplier noir (VMC Rhône-Méditerranée et VMC Rhône-Saône), disponibles chez les pépiniéristes ; - Favorisation de l'agroforesterie et la mise en place de haies avec des essences locales, reconversion de haies de Cyprès et de Peupliers d'Italie en peuplements de feuillus indigènes ou mixtes ; - Proposition de création de Zone prioritaire pour la biodiversité (ZPB) dans le cadre de ce PNA notamment pour la création de linéaires boisés ou de haies ; - Réflexions sur la prise en compte de la forêt autour des infrastructures linéaires (routes, chemin de fer, lignes RTE, canalisations GRT Gaz) ; - Implantation de forêts alluviales dans le cadre de la remise en état de carrières à la fin de l'exploitation.
<p>Action(s) associée(s)</p>	<p>Action 1.1.3, Action 2.1.2 Action 1.3.1 Gestion de ripisylves travail conjoint avec les filières professionnelles pour la mise en place d'une gestion forestière adaptée.</p>
<p>Indicateurs de résultats</p>	<p>1- Etudes d'avant-projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la cartographie ; - Participation au réseau IS Rivers ; - Nombre de projets de restauration mis en œuvre. <p>2- Lancement des actions de restauration</p> <p>Nombre de plans de gestion accompagnés ou rédigés, nombre de projets de restauration accompagnés, création d'une note technique sur le Végétal local et structuration d'un réseau de pépinières Végétal local à l'échelle de la vallée du Rhône.</p>

Éléments de budgétisation	152 jours soit 90 480 €
Animateur.trice.s de l'action	CBNMC
Partenaires potentiels	1 - IS Rivers mise en réseau des gestionnaires des grands fleuves. 2 - Structures naturalistes (FNE, FRAPNA, LPO, etc.) et gestionnaires des milieux naturels (CEN, FCEN, Collectivités...), CNR, SAFER, chambres d'agriculture, RTE, ENEDIS, GRDF, GRT Gaz, etc.